



Service des Eaux du Vivier

**MARCHE N°19MDIST07**  
**TRAVAUX D'EXTENSION, DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SUR LE**  
**RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (CANALISATIONS ET**  
**BRANCHEMENTS) EN MILIEU STANDARD ET RURAL – LOT 2**

**AVENANT N°2**

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son  
Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16  
mai 2022 ; d'une part,

**ET :**

Le mandataire du groupement titulaire du marché, TTPI, ZI La Clielle – 13 Rue  
Cottereau – 79270 Frontenay Rohan Rohan, SIRET 530 773 746 00025, représenté  
par son gérant ..... d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 19MDIST07 relatif aux travaux d'extension, de réparation et d'entretien sur le réseau d'alimentation en eau potable (canalisations et branchements) en milieu standard et rural, signé entre le Syndicat des Eaux du Vivier et l'entreprise TTPI, mandataire du groupement TTPI/BONNEAU ET FILS, et notifié le 03/12/2019 ;
- l'arrêté préfectoral du 10/12/2019 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération suite au transfert de compétence eau potable conformément à la loi NOTRe du 7/08/2015
- l'avenant n°1 notifié le 26/08/2020 ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1 – MODIFICATION DU MONTANT MAXIMUM

L'accord cadre actuel de travaux va arriver à échéance plutôt que prévu du fait de la surconsommation des crédits alloués pour ce lot liée à la réduction des travaux effectués en régie et les commandes des gestionnaires de voirie en cours d'exécution.

Par conséquent, pour maintenir la continuité du service, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre de 150.000€ HT.

## ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant modifie le montant maximum de l'accord-cadre :

	Montant maximum initial	Montant maximum modifié
Montant en € HT	1.800.000	1.950.000
TVA	360.000	390.000
Montant en € TTC	2.160.000	2.340.000

## ARTICLE 3 – ANNEXES

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

### FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
le représentant légal du SEV-CAN